

# Conférence sur les impôts fédéraux

Marc Bugnon

24 mai 2024

# Actualités de la CSI



# Allocution de la Présidente

Marina Züger

24 mai 2024





# Berufsauslagen 2009

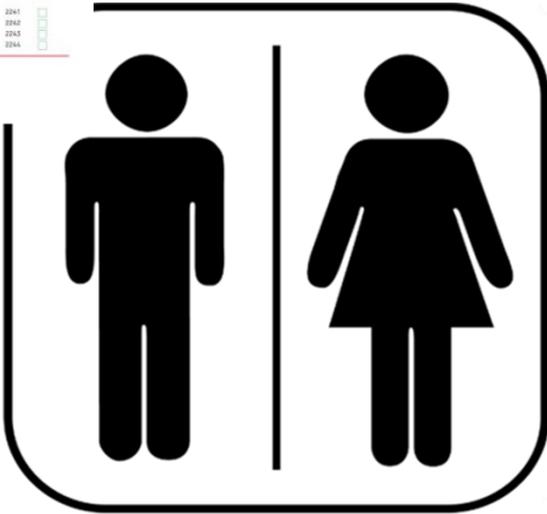
Kanton Zürich  
 Versicherungsämter  
 siehe Rückseite

Arbeitsort / Gemeinde  
 Name / Vorname  
 Ehepartner / Ehepartnerin / Arbeitsort / Strasse  
 Ehefrau / Z2 / Arbeitsort / Strasse

	Diemann / Ehepartnerin / P1	Ehefrau / Z2
1. Fahrkosten zwischen Wohn- und Arbeitsstätte		
1.1 Abonnementkosten für öffentliche Verkehrsmittel	201	221
1.2 Fahrkost. Kleinrentner/geb. Kontrahiert/parochial/CHF 700	202	222
1.3 Auto, Motorrad (bestimmte Kontrollfahrd.) in der Regel besetzt auf 240 Tage		
Diemann / Ehepartnerin / P1	204	224
Ehefrau / Z2	204	224
2. Mehrkosten der Verpflegung		
2.1 bei auswärtiger Verpflegung sofern die Dauer der Arbeitsreise die Mehrkosten nicht ermöglicht wenn die Verpflegung durch den Arbeitgeber vorliegt und aus dem Arbeitsvertrag ersatzlos übernommen pro Arbeitsstag CHF 150 / im Jahr CHF 1800	206	226
2.2 wenn die Verpflegung auf Kosten des Arbeitnehmers geht pro Arbeitsstag CHF 10 / im Jahr CHF 1200	208	228
2.3 bei durchgehender, mindestens achtstündiger Schicht-/Nacharbeit, privatrechtlichem Schichttag (CHF 10 im Jahr CHF 1200)	210	230
2.4 bei sonstiger Schicht-/Nacharbeit (CHF 10 im Jahr CHF 1200)	210	230
3. Übrige für die Ausübung des Berufes erforderliche Kosten		
3.1 pauschal 20 des Nettoeinkommens gem. Lohnsteuertabelle, max. CHF 2100, Min. Nettoeink. CHF 4100	212	232
3.2 bzw. effektiv gemäss beiderseitiger Aufklärung mit Belegen	213	233
4. Mehrkosten bei ausserörtlichem Wochenarbeitsort (gem. bei Aufklärung, siehe Wert)	214	234
5. Weiterbildung- und Umschulungskosten		
5.1 pauschal CHF 100	214	234
5.2 bzw. effektiv gemäss beiderseitiger Aufklärung mit Belegen	215	235
6. Auslagen bei Nebenberuf		
6.1 pauschal 20% der Einkünfte aus Nebenberufen, max. CHF 800 und höchstens CHF 2400	216	236
6.2 bzw. effektiv gemäss beiderseitiger Aufklärung mit Belegen	217	237
7. Total der Berufsauslagen	220	240
8. Begründung für die Berechtigung eines privaten Motorfahrzeuges für den Arbeitsweg (für unentgeltlich Erwerbstätige)		
Zufriedenheit anerkennen	204	224
keine Befreiung öffentlich-transportmittel (siehe Verpflegung)	204	224
Zufriedenheit von über 1 Stunde bei Benutzung des privaten Motorfahrzeuges	204	224
Übrige Begründung während der Arbeitszeit auf Befragen und gegen Einsichtnahme des Arbeitgebers	204	224
Übrige Begründung während der Arbeitszeit auf Befragen und gegen Einsichtnahme des Arbeitgebers	204	224
Übrige Begründung während der Arbeitszeit auf Befragen und gegen Einsichtnahme des Arbeitgebers	204	224



105650001201



# Consultations

- Frais professionnels : le Conseil fédéral a repris la proposition de la CSI concernant les valeurs de référence
- Imposition individuelle : le Conseil fédéral a tenu compte des préoccupations techniques de la CSI dans son message





# Recommandations pratiques

- Directive pour la reconnaissance mutuelle des règlements des remboursements de frais approuvés
- Modèle de forfaits véhicule



# Projets en cours CSI

- Révision du concept de formation de la CSI
- Étude sur le renforcement de l'organisation de base indépendante des cantons de la CSI
- CSI – projets informatiques



# Nouveau site Internet CSI

Mise en ligne le 24 janvier 2024



1'101 Abonnés

57'614 Clics depuis la mise en service

Conférence sur les impôts fédéraux 24 mai 2024  
Marina Züger



# ...à tous les acteurs engagés



© Adobe-Stock

# Publications CSI de l'équipe Documentation fiscale de l'AFC

Marinette Kellenberger-Décaillet

24 mai 2024



# Publications sur le site Internet de l'AFC

Administration fédérale des contributions AFC > L'AFC > Système fiscal suisse

## Système fiscal suisse



Recherche dans le Système fiscal suisse

Rechercher



Les publications sont destinées à faciliter l'orientation dans le domaine de la fiscalité pour un public aussi large que possible – professionnels de la fiscalité, administrations publiques, écoles, médias, mais aussi particuliers – et à fournir une expertise appropriée.

- [Recueil Informations fiscales](#)
- [Brochures fiscales](#)
- [Feuilles cantonales](#)
- [Le système fiscal suisse](#)
- [Guide du futur contribuable](#)
- [Service de conférences pour les écoles](#)

## Thèmes fréquentes concernant le système fiscal suisse

- [Sélection d'objets parlementaires en matière fiscale au niveau fédéral](#)
- [Comparaison internationale des charges fiscales](#)
- [Calculer vos impôts \(simulateur fiscal\)](#)
- [Coefficients d'impôt, déductions et barèmes en Suisse](#)
- [Impôts-easy](#) - Informations sur les impôts pour les jeunes

## News

Tous

26.08.2022

[Recueil Informations fiscales : Aperçu historique des impôts fédéraux](#)

05.07.2022

[Sélection d'objets parlementaires en matière fiscale au niveau fédéral](#)

30.06.2022

[Recueil Informations fiscales : Impôts en vigueur](#)

## Contact

Formulaire de contact

+41 58 462 70 68

Administration fédérale des contributions AFC  
Division principale Politique Fiscale  
Equipe Documentation Fiscale  
Eigerstrasse 65

Département fédéral des finances DFF  
Administration fédérale des contributions AFC

Conférence sur les impôts fédéraux 24 mai 2024  
Marinette Kellenberger-Décaillet



# Publications sur le site Internet de la CSI

DE FR IT



Conférence suisse des impôts

Rechercher

Page d'accueil	Organisation	Actualités	Thèmes	Formation	Liens	Contact	
----------------	--------------	------------	--------	-----------	-------	---------	--

Thèmes > Publications



Thèmes

Bureaux de communication pour les acquisitions de remplacement intercantionales

Certificat de salaire

Impôt à la source

Frais

## Publications

### Le système fiscal suisse



Contact

Impôts.easy

### Contact

Conférence suisse des impôts (CSI)  
Secrétariat général  
Renate Rodel  
c/o Kantonales Steueramt  
Zürich

Département fédéral des finances DFF  
Administration fédérale des contributions AFC

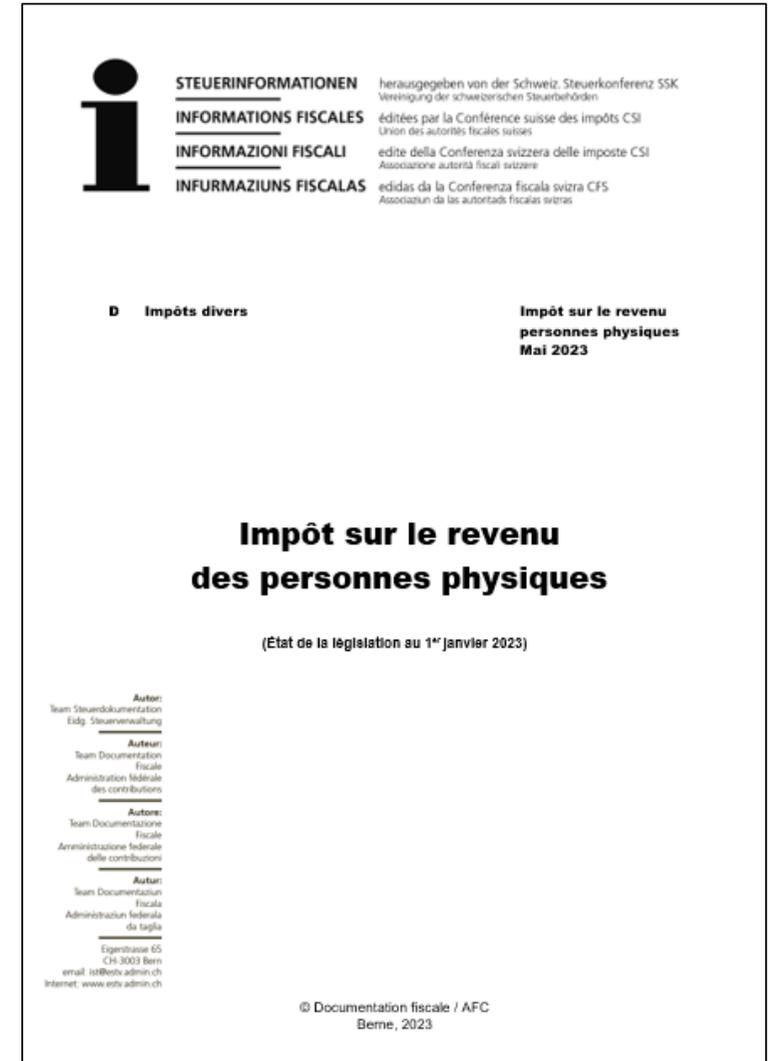
Conférence sur les impôts fédéraux 24 mai 2024  
Marinette Kellenberger-Décaillet



# Recueil Informations fiscales

## Données clés

- plus de 40 articles
- environ 1500 pages
- documents PDF en ligne
- 10 à 12 articles mis à jour par an
- en français et en allemand





# Des publications interactives



**STEUERINFORMATIONEN** herausgegeben von der Schweiz. Steuerkonferenz SSK  
 Vereinigung der schweizerischen Steuerbehörden

**INFORMATIONS FISCALES** éditées par la Conférence suisse des impôts CSI  
 Union des autorités fiscales suisses

**INFORMAZIONI FISCALI** edite della Conferenza Svizzera delle imposte CSI  
 Associazione autorità fiscali svizzere

**INFURMAZIUNIS FISCALAS** edidas da la Conferenza fiscalis svizra CFS  
 Associazion da las autoritads fiscalis svizras

**D Impôts divers** **Impôt sur le revenu personnes physiques**  
**Février 2021**

## Impôt sur le revenu des personnes physiques

**Cantons**

Les liens dans la liste ci-dessous mènent aux *Feuilles cantonales*. Vous y trouverez des contenus relatifs, pour un canton donné, concernant les thèmes traités dans les chapitres 3, 4, 5 et 7.

<a href="#">AG</a>	Argovie	<a href="#">NW</a>	Nidwald
<a href="#">AI</a>	Appenzell Rhodes-Intérieures	<a href="#">OW</a>	Obwald
<a href="#">AR</a>	Appenzell Rhodes-Extérieures	<a href="#">SG</a>	St-Gall
<a href="#">BE</a>	Berne	<a href="#">SH</a>	Schaffhouse
<a href="#">BL</a>	Bâle-Campagne	<a href="#">SO</a>	Soleure
<a href="#">BS</a>	Bâle-Ville	<a href="#">SZ</a>	Schwyz
<a href="#">FR</a>	Fribourg	<a href="#">TG</a>	Thurgovie
<a href="#">GE</a>	Genève	<a href="#">TI</a>	Tessin
<a href="#">GL</a>	Glaris	<a href="#">UR</a>	Uri
<a href="#">GR</a>	Grisons	<a href="#">VD</a>	Vaud
<a href="#">JU</a>	Jura	<a href="#">VS</a>	Valais
<a href="#">LU</a>	Lucerne	<a href="#">ZG</a>	Zoug
<a href="#">NE</a>	Neuchâtel	<a href="#">ZH</a>	Zurich

Pour un aperçu de l'aménagement de cette déduction personnelle dans les cantons, se référer au tableau « [Déduction personnelle pour personnes seules, pour personnes mariées et pour familles monoparentales ainsi que modération de la charge fiscale au moyen d'un double barème](#) » des Brochures fiscales.

Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
 Administration fédérale des contributions AFC  
 Division principale Politique fiscale  
 Division Economie, Statistique et Documentation fiscales

# FEUILLE CANTONALE

**LIBERTÉ DU PATRIE VAUD**

**PREFACE**

La *Feuille cantonale* sert de complément aux thèmes traités dans le *recueil Informations fiscales*. A ce jour, elle se réfère à l'imposition des personnes physiques et des personnes morales. L'accent est mis sur les particularités fiscales de la compétence du canton en vertu de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) en faisant référence aux extraits de lois *ad hoc*.

Etat : février 2023

**Editeur / Auteur**

Confédération suisse  
 Documentation fiscale  
 Eigenstrasse 65  
 3003 Berne  
[info@estv.admin.ch](mailto:info@estv.admin.ch)  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)

Schweizerische Eidgenossenschaft  
 Confédération suisse  
 Confederazione Svizzera  
 Confederaziun svizra

Eidgenössisches Finanzdepartement EFD  
 Département fédéral des finances DFF  
 Eidgenössische Steuerverwaltung ESTV  
 Administration fédérale des contributions AFC  
 Documentation et Information fiscale DSI

Steuerrümpfen für die Steuerperiode 2017 / Brochures fiscales pour la période fiscale 2017

EINKOMMENS- UND VERMÖGENSSTEUERN DER NATÜRLICHEN PERSONEN  
 IMPÔTS SUR LE REVENU ET SUR LA FORTUNE DES PERSONNES PHYSIQUES

Sozialabzüge vom Einkommen  
 Déductions sociales du revenu

**Persönlicher Abzug für Alleinstehende, Verheiratete und Eineternfamilien sowie steuerliche Erleichterung mittels Doppelpatrik**  
**Déduction personnelle pour personnes seules, pour personnes mariées et pour familles monoparentales ainsi que modération de la charge fiscale au moyen d'un double barème**

Bund / Kanton	Allein-stehend ohne Kinder	Allein-stehend mit Kindern im eigenen Haushalt	Verheiratet	Bemerkungen
Abzug in Franken				
Confédération / Cantons	Personnes seules sans enfants	Personnes seules avec enfants dans propre ménage	Personnes mariées	Commentaires
Déduction en francs				
Bund	--	--	--	Vorzugsstarif für in ungetrennter Ehe lebende Verheiratete und Eineternfamilien. Abzug von 2'600 Franken für alle Verheirateten, und zwar ohne Rücksicht auf deren finanzielle Situation (inklusive Einverdienerehepaare und Rentnerhepaare).
Conf.	--	--	--	Barème préférentiel pour les époux vivant en ménage commun et les familles monoparentales. Déduction de 2'600 fr. pour les couples mariés (aussi pour ceux vivant sur un seul salaire et les retraités) et cela indépendamment de leur situation économique.
ZH	--	--	--	Vorzugsstarif für Verheiratete und Eineternfamilien.
BE	5'200	7'600 <sup>1</sup>	10'400	Zusätzlich Vorzugsstarif für in ungetrennter Ehe lebende Pflichtige und Eineternfamilien. <sup>1</sup> Der Abzug gilt auch für Alleinstehende mit eigenem Haushalt ohne Kinder. Zudem ist er auch zulässig, wenn unterstützungsbedürftige Personen im gleichen Haushalt leben.

**Edigenössische Steuerverwaltung ESTV**  
 Eigenstrasse 65  
 3003 Bern  
[www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)



# Brochures

## Le système fiscal suisse

- vue d'ensemble du système fiscal suisse pour un large public cible (83 pages)
- paraît tous les deux ans (nouvelle édition en juin 2023)
- version [en ligne](#) gratuite, version imprimée payante
- disponible en 4 langues (d, f, i, e)

### Le système fiscal suisse

- Grandes lignes du système fiscal suisse
- Impôts de la Confédération
- Impôts des cantons et des communes



Edition 2023

**S** Schweizerische Steuerkonferenz  
**CS I** Conférence suisse des impôts  
**K** Conferenza svizzera delle imposte

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra  
Département fédéral des finances DFF  
Administration fédérale des contributions AFC



# Brochures

## Guide du futur contribuable

- surtout pour les jeunes contribuables et les établissements de formation (58 pages)
- paraît tous les deux ans (prochaine édition en juin 2024)
- version [en ligne](#) gratuite, version imprimée payante
- disponible en 3 langues (d, f, i)





# Vente brochures

**S** Schweizerische Steuerkonferenz  
**CS** Confédération suisse des impôts  
**K** Conferenza svizzera delle imposte



SQL-Ledger Version 3.0.34

Benutzername



benutzer1@cl-clublight.ch-011

Passwort



.....

Benutzername oder Passwort



Anmelden

vergessen?

P.P. **A** CH-3003 Bern, ESTV, STP

Eigerstrasse 65  
3003 Berne  
Téléphone : +41 58 462 70 68  
E-Mail : ist@estv.admin.ch

## FACTURE

Nous vous remercions de vous acquitter de cette facture au moyen du bulletin de versement ci-dessous dans les 30 jours.  
Les brochures commandées seront expédiées après réception de votre paiement.

No de la facture	Date	Période de livraison	Payable jusqu'au	No de la commande
5225	14.11.2022	-	14.12.2022	

Pos	Intitulé	Nombre	Prix	Montant
1	Le système fiscal suisse Prix forfaitaire pour les écoles	30	5.00	150.00
2	Guide du futur contribuable Prix forfaitaire pour les écoles	30	5.00	150.00
<b>Total CHF</b>				<b>300.00</b>

### Empfangsschein

Konto / Zahlbar an  
CH92 3000 0001 6070 1342 3  
Schweizerische Steuerkonferenz SSK  
Eigerstrasse 65  
CH-3003 Bern

Referenz  
00 00297 70000 00000 00000 52257

Zahlbar durch

### Zahlteil



Konto / Zahlbar an  
CH92 3000 0001 6070 1342 3  
Schweizerische Steuerkonferenz SSK  
Eigerstrasse 65  
CH-3003 Bern

Referenz  
00 00297 70000 00000 00000 52257

Zahlbar durch



# [www.impots-easy.ch](http://www.impots-easy.ch) – Site Web pour les jeunes

**Impôts-easy** Informations sur les impôts pour les jeunes DE | FR | IT Recherche

A SAVOIR REPLIR.EASY QUIZ CONSEILS CANTONS A PROPOS DE NOUS

Remplir.easy Ma vie et les impôts Pourquoi payer ? Etablissement d'un budget Mon canton

**Lance-toi, et tu n'en feras qu'une bouchée !**

**START**



# [www.impots-easy.ch](http://www.impots-easy.ch)

- pour les jeunes et les établissements de formation
- environ 120 rubriques
- en français, allemand et italien

tout ce qu'il faut savoir

**Impôts-easy** Informations sur les impôts pour les jeunes DE | FR | IT Recherche

A SAVOIR REPLIR.EASY QUIZ CONSEILS CANTONS A PROPOS DE NOUS

## Rendre les impôts plus faciles

Dans ces pages, tu trouveras beaucoup d'informations intéressantes sur le thème des impôts. Pourquoi est-ce que je paye des impôts ? Que se passe-t-il après que j'aie rempli la déclaration d'impôt ? Et que devient l'argent encaissé ?

- Le système fiscal suisse
- C'est quoi les impôts ?
- Les différents types d'impôts
- Combien rapportent les impôts ?
- Pourquoi payer des impôts ?
- Ma vie et les impôts
- Déclaration d'impôts remplie. Et puis ?



# Concours annuel pour les écoles

## Journal d'une contribuable

As-tu conscience que tu es confronté avec les impôts tous les jours et que tu ne le remarques bien souvent pas ? Lors de tes achats, penses-tu que tu paies une cotisation pour les rentes de l'assurance-vieillesse et survivants avec la taxe sur la valeur ajoutée ?

Teste tes connaissances et remplis le «Journal d'une contribuable».

## Quelques trucs

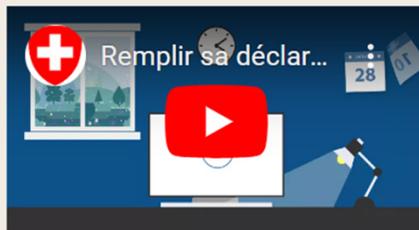
As-tu le contrôle de ton budget ? Maîtrises-tu le langage fiscal ?

Non ? Tu trouveras davantage d'informations ici.

Par exemple, tu trouveras un glossaire ou des infos utiles pour savoir comment établir un budget.

Apprendre maintenant

## Remplis EASY ta déclaration d'impôt



Premiers pas pour remplir sa déclaration d'impôt

## Comprendre EASY le système des 3 piliers



Description du système de prévoyance en Suisse

## Concours

Sais-tu qui a le droit de prélever des impôts en Suisse ? Ou ce qu'est la TVA ? Saisis l'occasion, participe avec tes camarades de classe au concours sur Impôts-easy et gagne de superbes prix !

Au concours



# Concours pour les écoles

## Impôts-easy.ch : Concours 2022-2023

Veillez s.v.p. remplir le questionnaire suivant et l'enregistrer sous « Réponses\_Classe XY\_Ecole XY ». Ensuite, veuillez s.v.p. le télécharger en utilisant le champ «Upload questionnaire» du formulaire d'inscription.

Remarque : la plupart des réponses peuvent être trouvées sur [www.impots-easy.ch](http://www.impots-easy.ch), mais parfois également dans nos brochures « [Le système fiscal suisse](#) » et « [Guide du futur contribuable](#) ».

2. Est-ce que tous les cantons ont la même loi fiscale ?

- Oui  
 Non

3. Les personnes physiques sont assujetties en raison du rattachement personnel, lorsque...Nomme 2 possibilités

4. Place les tâches suivantes concernant la déclaration d'impôt dans le bon ordre (Choisis les chiffres 1 – 6 pour les tâches respectives).

- Envoi par l'administration fiscale des documents nécessaires pour la déclaration d'impôt
- Notification de la taxation définitive par l'administration fiscale
- Requête éventuelle de justificatifs par l'administration fiscale
- Remplir la déclaration d'impôt
- Dépôt de la déclaration d'impôt
- Collect des justificatifs nécessaires par le contribuable pendant l'année fiscale



# Site Web très consulté

Par mois, environ

	117'378	pages sont consultées
par	18'920	utilisateurs

Par année, environ

	1'408'533	pages sont consultées
par	227'051	utilisateurs

# Domaine international

# Actualités dans le domaine des CDI

Pascal Duss

24 mai 2024



# Contenu

- Conclusion et révision de CDI
- Allemagne
- France
- Italie
- Etats-Unis



# Conclusion et révision de CDI

- Conclusion de nouvelles CDI
  - Angola, Ethiopie, Jordanie, Zimbabwe
- Révision des CDI existantes
  - Mise en œuvre des standards minimaux
    - EAU, Hongrie, Serbie, Slovénie, Tadjikistan
  - Révisions plus complètes
    - Allemagne, France, Koweït, Macédoine du Nord
    - Accord sur les travailleurs frontaliers Italie
- Négociations en cours et à venir
  - Nigéria, Kenya
  - Etats-Unis, Autriche, Pérou



# Allemagne – Protocole de modification du 21 août 2023

- Protocole de modification visant la
  - Mise en œuvre des normes minimales
  - Résolution des divergences d'interprétation
  - Augmentation de la sécurité juridique
- Principales modifications
  - Revenu d'activité salariée pendant le congé
  - Service public
  - Procédure amiable
  - Procédure d'arbitrage



# France – Avenant du 27 juin 2023

- Protocole de modification visant la
  - Mise en œuvre des normes minimales
  - Solution pérenne pour le télétravail (cf. contribution de l'année dernière)
- Mise en œuvre
  - EAR concernant les données salariales
    - Obligation d'attestation des employeurs
    - Échange entre l'AFC et les cantons
  - Paiement compensatoire



# Italie – Accord frontalier

- Accord de 2020 applicable depuis le 1er janvier 2024
- Homeoffice - maintien du statut de travailleur frontalier
  - Tolérance de 25% travail à domicile
  - N.B. 40% sous l'accord de 1974, c'est-à-dire du 1.2. au 31.12.2023



# Etats-Unis – Revision de la CDI

- Taux zéro sur les dividendes dans les relations de groupe
- Limitation des avantages de la Convention (LOB) plus strictes
- Négociations très avancées
- Orientation probable dans le courant de l'année

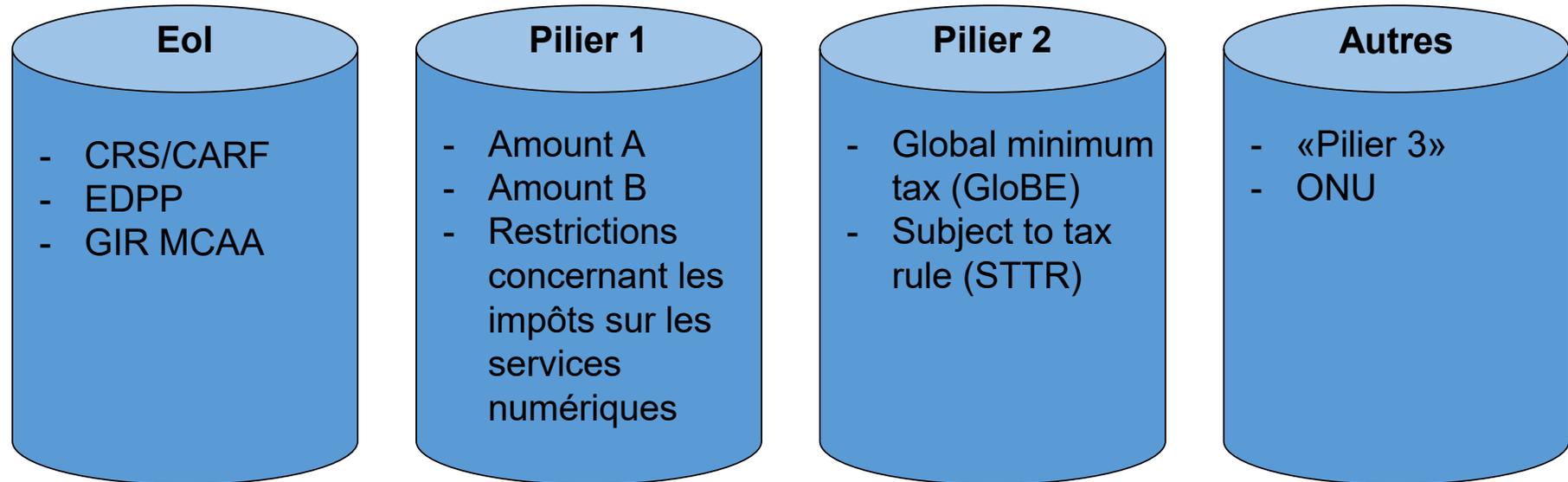
# Actualités de l'OCDE

Manuel Vogler

24 mai 2024



# Les piliers et les initiatives sont nombreux





# Échange d'informations

## CRS/CARF

- Lancement de la mise en œuvre nationale
- Les bases juridiques internes pour la mise en œuvre des modifications de la norme EAR sont en cours de révision (entrée en vigueur le 1.1.2026).
- La consultation sur le sujet est lancée et durera jusqu'au 6 septembre 2024

## Révision de la norme EDPP

- Discussions «on hold»

## GIR Multilateral Competent Authority Agreement (GIR MCAA)

- Échange d'informations pertinentes sur le GIR
- Publication par le Cadre inclusif de l'OCDE/G20 sur le BEPS en suspens
- Lancement du processus législatif



# Imposition des entreprises à l'échelle mondiale

## Nouvelle répartition des bénéfices pour les États du marché (pilier 1)

- Abolition des mesures unilatérales d'imposition des services numériques
- Convention multilatérale presque terminée en octobre 23
- Points encore ouverts et pertinents pour la Suisse
- Adoption de la convention multilatérale T2 2024 ?



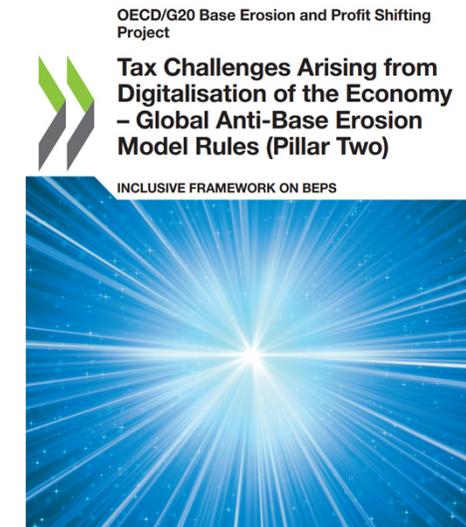
Quelle: OECD



# Imposition des entreprises à l'échelle mondiale

## Imposition minimale à l'échelle mondiale (pilier 2)

- Go live 2024 entre autres dans les États membres de l'UE, au Royaume-Uni, au Canada, au Japon, en Australie, en Corée du Sud
- Examen par les pairs
  - Examen provisoire par les pairs
  - Examen approfondi par les pairs
  - Ongoing Monitoring Prozess
- Autres travaux
  - Instructions administratives
  - Prévention et règlement des différends
- Mise en oeuvre UTPR dans les autres États vers 2025 ?





# Digression: Autres développements dans le domaine fiscal

## «Pilier 3»

- «Tax the rich»
- Présidence du G20 Brésil

## ONU

- Résolution pour la «*Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies*»
- Prévenir les doublons inutiles





# Merci beaucoup pour votre attention !

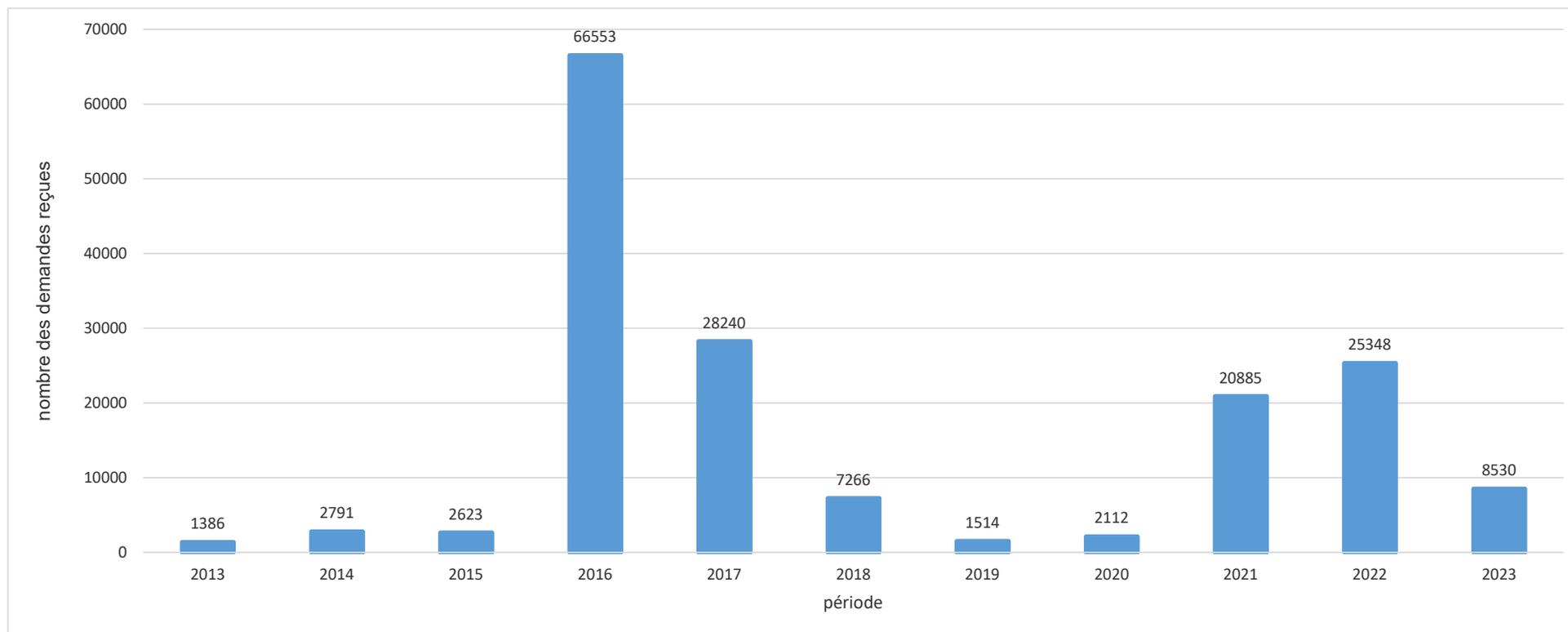
# News Assistance administrative

Iris Bremgartner

24 mai 2024

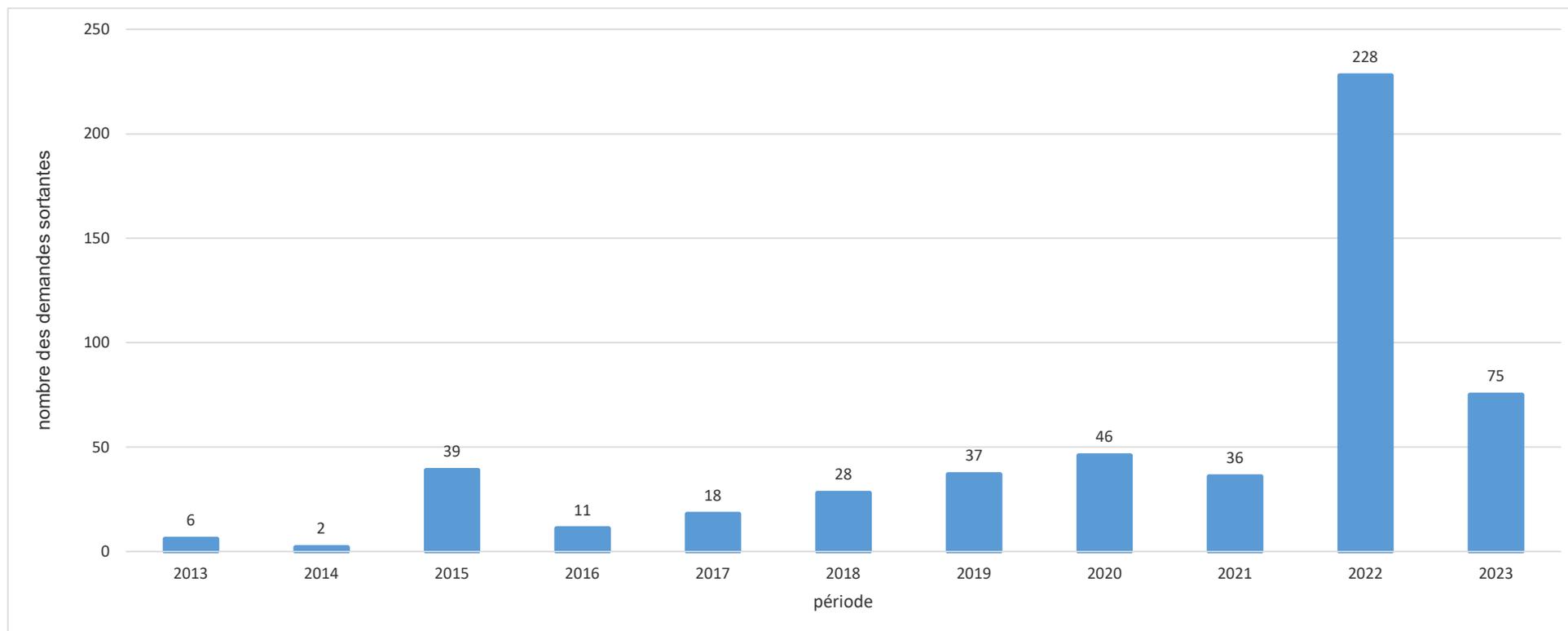


# Statistiques – demandes entrantes

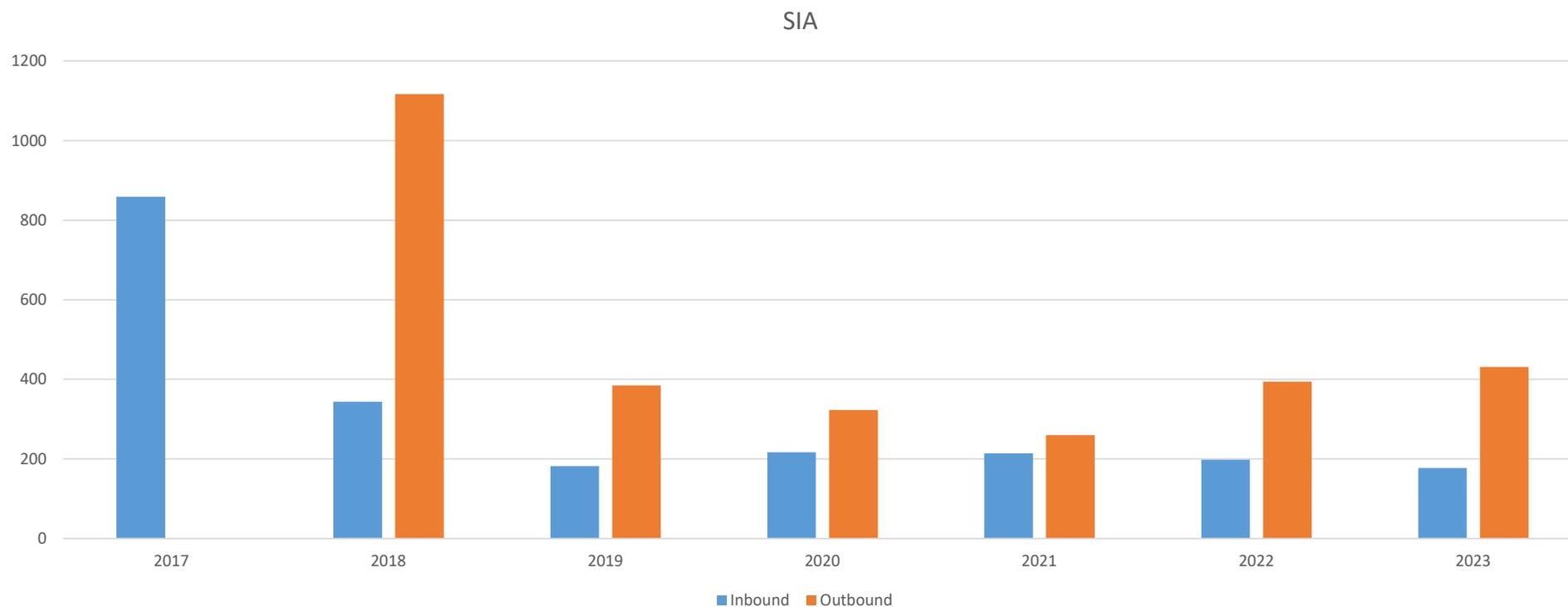




# Statistiques – demandes sortantes



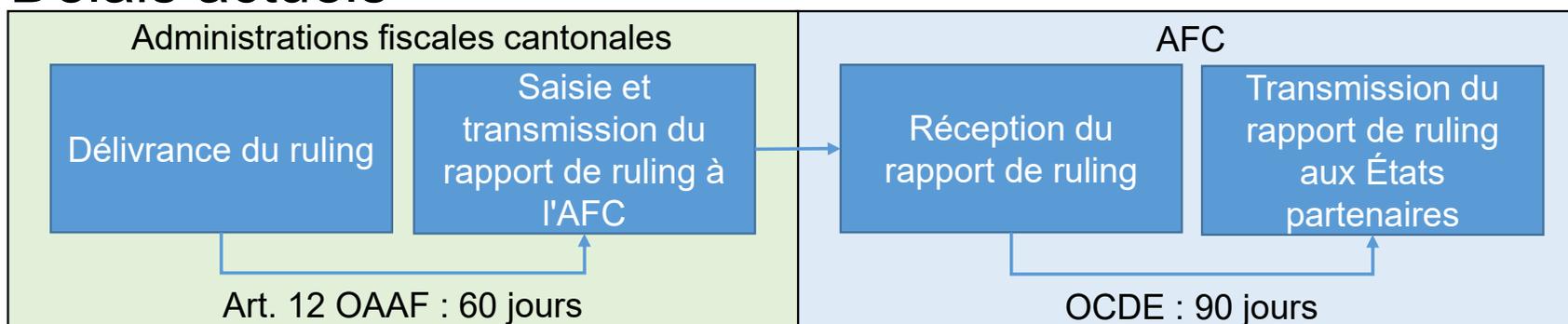
# Statistiques – Rulings



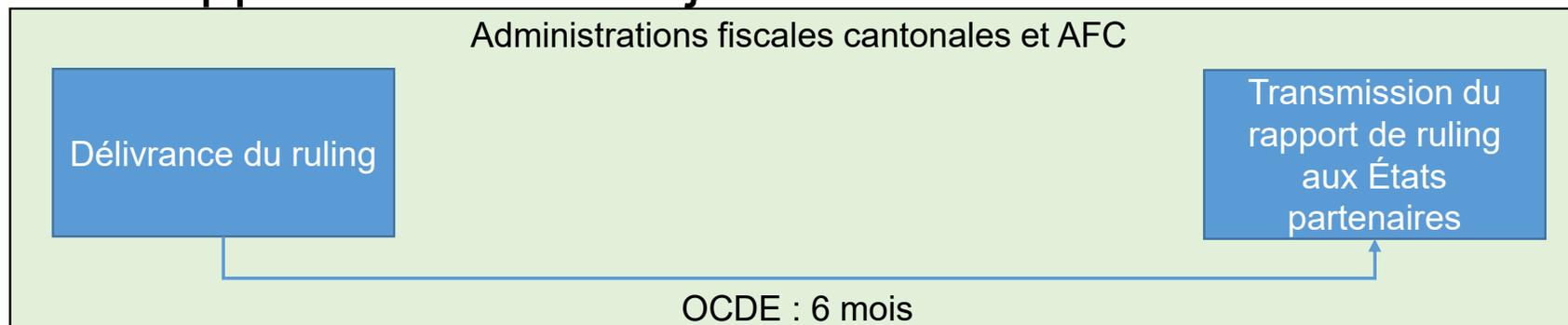


# SIA – Nouvelle base pour les statistiques

- Délais actuels



- Délai applicable dès le 1 janvier 2025





# Revue par les pairs – critiques

- Evaluation EOIR désormais annuelle – exception 2024
- Durée de traitement :  
Importance cruciale de tenir les délais d'édition

Merci de votre soutien à cette tenue des délais !



# Revue par les pairs – critiques

Principe de spécialité :

- Depuis mi-2020 : dimension «*ad personam*» selon la jurisprudence du Tribunal fédéral  
=> Utilisation restreinte envers la personne formellement concernée
  
- 19.02.2024 : Précision du commentaire de l'art. 26 MC-OCDE  
=> Utilisation envers toutes personnes
  
- Le standard international sur l'échange de renseignements fait l'objet de précisions régulières.
- Sur la question de l'utilisation des informations, le commentaire – base servant à l'interprétation dudit standard – était lacunaire.
- Champ d'application matériel inchangé : fins fiscales



# Projets dans le domaine de l'EAR

Projet	Entrée en vigueur / 1er échange	Contenu
Révision Norme Commune de Déclaration (NCD)	2026 / 2027	Clarifications / Extension des obligations de déclaration
Cadre de déclaration des crypto-actifs (CDC)	2026 / 2027	EAR sur les crypto-actifs
Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)	2027 / 2028	EAR sur les comptes financiers avec les Etats-Unis
GloBE Information Return (GIR)	2024 / 2026	EAR dans le cadre de l'imposition minimale OCDE
Accords sur les frontaliers IT + FR	2024 / 2025 + 2025 / 2026	EAR sur les données salariales des frontaliers

# Assistance administrative et les cantons

Iris Bremgartner

24 mai 2024



# Déroulement d'une requête d'assistance administrative

Cantons





# Examen de la requête



## Vérification de la vraisemblable pertinence par le SEI :

- Seules les informations vraisemblablement pertinentes pour le contrôle de la situation fiscale de la personne concernée peuvent être échangées. Sont considérées comme vraisemblablement pertinentes les informations nécessaires à l'Etat requérant pour y imposer correctement une personne assujettie à l'impôt (cf. ATF 142 II 161 consid. 2.1.1).
- La condition de la pertinence vraisemblable est remplie lorsqu'il existe, au moment du dépôt de la demande d'assistance administrative, une possibilité raisonnable que les renseignements demandés s'avèrent pertinents (cf. ATF 144 II 206 consid. 4.3).
- En règle générale, seul l'Etat requérant peut déterminer de manière définitive si un renseignement est pertinent. Le rôle de l'Etat requis dans l'examen de la pertinence vraisemblable se limite à vérifier si les informations et documents demandés par l'Etat requérant ont un lien avec les faits exposés dans la demande et s'ils sont éventuellement susceptibles d'être utilisés dans la procédure étrangère (contrôle dit de plausibilité ; cf. arrêt du Tribunal administratif fédéral 2C\_918/2020 du 28 décembre 2021 consid. 4.2).
- Il n'y a donc pas de contrôle de la pertinence vraisemblable effectué par l'administration fiscale cantonale ou par d'autres détenteurs d'informations.



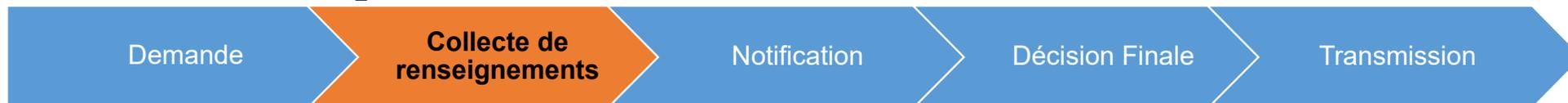
# Ordonnance de production



- Principe : les questions sont reprises de la demande.
- Problème : manque d'utilisation uniforme des termes par les Etats requérants.
- Pour cette raison → Adaptation de certains termes dans l'ordonnance de production.
- P. ex. **déclaration d'impôt** requise.  
Précision : **déclaration d'impôt avec annexes.**



# Délai de production



- Le **principe de célérité** s'applique à la procédure d'assistance administrative.
- Directive de l'OCDE : procédure d'assistance administrative à accomplir dans un délai de **90 jours**.
- La collecte de renseignements doit être effectuée rapidement, raison pour laquelle les cantons bénéficient d'un délai de **14 jours** pour livrer les documents dans le cadre de l'ordonnance de production.
- En raison du principe de célérité ainsi que de la directive de l'OCDE, nous sommes tributaires du fait que les documents requis soient remis dans le délai imparti.



# Maintien du secret des documents de l'assistance administrative

- Les ordonnances de production du SEI (y compris requêtes d'assistance administrative et annexes) ne doivent pas être incorporées au dossier fiscal des personnes ou des sociétés concernées.
- Les demandes des autorités étrangères doivent être traitées de manière confidentielle. L'obligation de maintenir le secret constitue un principe international de l'OCDE dont il faut tenir compte dans l'assistance administrative en matière fiscale.
- Les demandes d'accès aux dossiers doivent être soumises à l'AFC par qui ils seront octroyés.



# Maintien du secret des documents de l'assistance administrative

Une fois la procédure d'assistance administrative clôturée, les documents suivants sont mis à la disposition de l'administration fiscale cantonale :

- Lettre de réponse à l'autorité requérante
- Renseignements transmis
- Les informations bancaires élaborées dans le cadre de la procédure d'assistance administrative ne sont pas mises à disposition ou sont caviardées, car le secret bancaire s'applique à ce sujet (art. 47 LB).



# Confidentialité des documents de l'assistance administrative



## Dossier fiscal

- Déclaration d'impôts
- Etc.

## Documents de l'assistance administrative

- Ordonnance de production
- Demande, y. c. annexes
- Lettre de réponse à l'autorité étrangère, y. c. annexes



# Utilisation des documents de l'assistance administrative

- Les documents obtenus par le canton dans le cadre de l'assistance administrative peuvent être utilisés par celui-ci à ses propres fins fiscales ou d'enquête après la clôture de ladite procédure d'assistance administrative.
- Cela vaut également pour les informations contenues dans la demande d'assistance administrative.
- D'un point de vue temporel, ces renseignements ne peuvent être utilisés qu'après la clôture de la procédure d'assistance administrative.
  - Le canton reçoit une lettre de l'AFC



# Utilisation des documents de l'assistance administrative

- Sur le plan matériel, ces renseignements peuvent être utilisés sans restriction à **des fins fiscales**.
- Pour une utilisation ultérieure à d'autres fins, en particulier à des fins pénales : l'autorisation de l'autorité étrangère est nécessaire.  
→ Compétence du SEI
- L'obtention d'une autorisation n'est pas nécessaire si les renseignements doivent ultérieurement être utilisés à l'égard de personnes autres que celles concernées par la demande d'assistance administrative initiale.



# Merci pour votre collaboration !



**KAFFEE**  
pause

A stylized black graphic of a coffee cup with steam rising from it, positioned to the right of the text. The steam is represented by three wavy lines. The cup is on a saucer with two coffee beans nearby.

# Lutte contre les infractions fiscales aujourd'hui et demain

# **Droit pénal administratif (DPA)**

## **Moyens d'action**

### **notamment les mesures de contrainte**

Benjamin Auderset

24 mai 2024



# Bases légales

- Les autorités pénales administratives de la Confédération poursuivent les infractions sur la base de la Loi fédérale sur le droit pénal administratif (DPA; RS 313.0).
- Tel est notamment le cas de la douane (OFDF), de la Comco, de Swissmedic et bien sûr du fisc fédéral.
- Sur le plan fiscal, cela concerne principalement les soustractions d'impôt anticipé (61ss LIA), de TVA (96ss LTVA), de droits de timbre (45ss LT) et bien sûr de l'impôt fédéral direct (175ss LIFD) sur la base de l'art. 190ss LIFD et donc, par mimétisme, des impôts cantonaux et communaux.



# Quels moyens notamment permet le DPA ?

Quoi, sur quelle base :

- Demande d'informations (40 DPA)
- Séquestre de pièces à conviction
- Séquestre de valeurs (46 DPA)
- Perquisition domiciliaire (50 DPA)
- Entraide judiciaire (30 DPA)
- Confiscation de valeurs (64, 66 DPA)

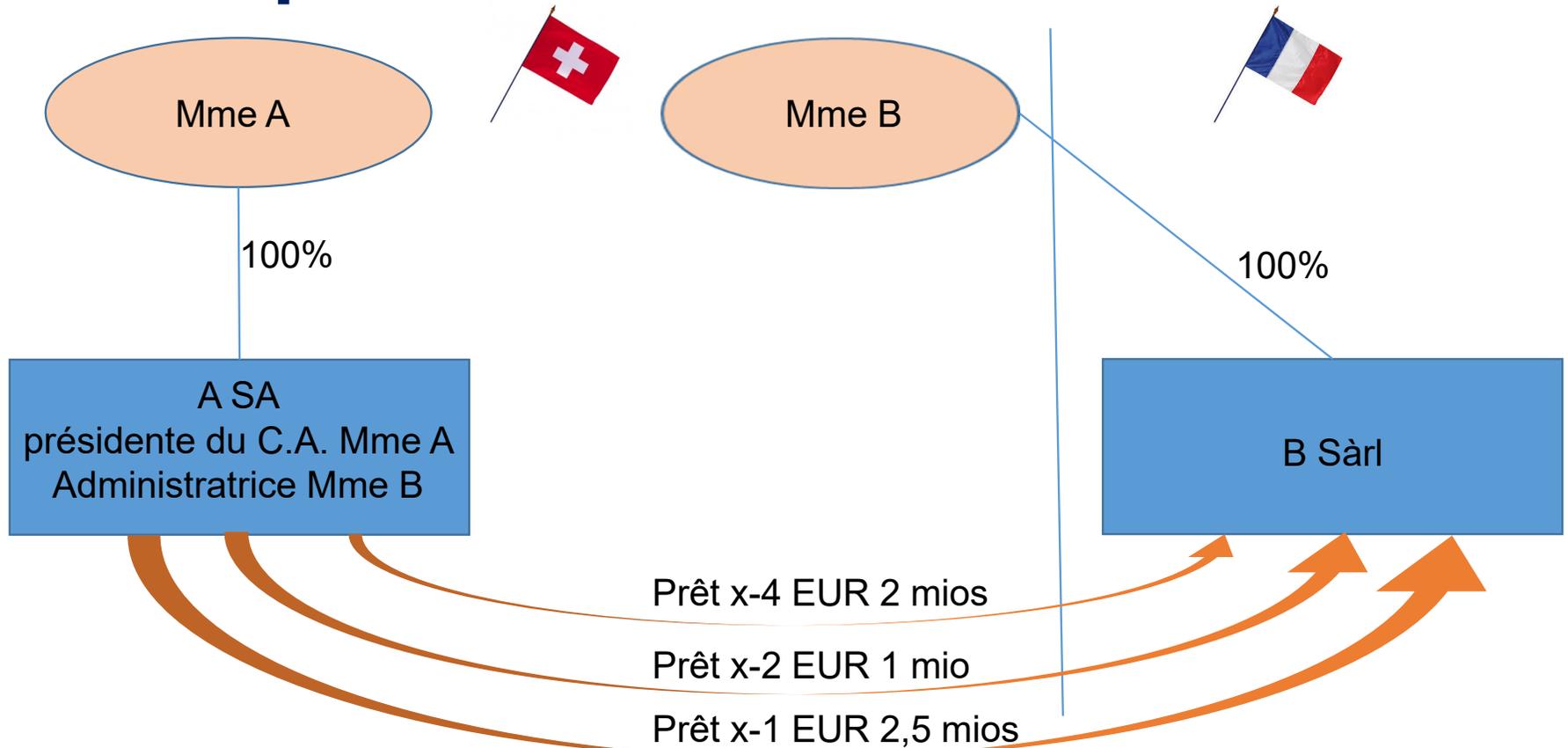
Pourquoi :

- Soldes/relevés bancaires
- Obtenir les preuves
- Blocage des valeurs
- Encaissement de l'impôt



# 1<sup>er</sup> Exemple concret d'application

## Casus prêts simulés – donnée de base





# 1<sup>er</sup> Exemple concret d'application

## Casus prêts simulés – paper trail

- **Etape 1 :**  
Demandes d'édition d'actes à BCVs pour suivre les flux de fonds en partance du compte de A SA (paper trail)
- Constatation : en X-4, le montant de EUR 2 mios est versé sur un compte au nom de Mme B auprès d'UBS et non sur un compte bancaire de B Sàrl en France...
- **Etape 2 :**  
Demande d'édition d'actes à UBS pour suivre les flux de fonds en provenance/partance du compte de Mme B, à savoir l'avis de crédit des EUR 2 mios supra et l'éventuel avis de débit correspondant à la sortie de ces fonds (poursuite du paper trail)



# 1<sup>er</sup> Exemple concret d'application

## Casus prêts simulés

500.100.014

UBS Switzerland AG  
Postfach  
www.ubs.com

Pour renseignements:

Voici l'avis de débit (réel)  
du compte personnel de  
Mme B auprès d'UBS

Constatation :  
Mme B a bien viré EUR 2 mio  
à B SARL mais avec pour libellé :  
**« augmentation du capital »**

1936 Verbier

Compte courant personnel UBS EUR  
IBAN CH67 [redacted]  
No de compte 264 [redacted]  
No de client 264 [redacted]  
BIC UBSWCHZH80A  
Numéro TVA CHE-116.303.292 TVA

Avis de débit

Etabli le 11 août 2016

Informations/références

TRX-No. ZD81 222 ED [redacted] DZT/DZT  
Date de comptabilisation 10 août 2016

Description

Ordre du 10.08.2016  
Bénéficiaire  
FR76 [redacted]  
13400 AUBAGNE

Bonifié par  
CREDIT AGRICOLE  
ESPLANADE DES LICES  
13200 ARLES  
FRANCE

Motif du paiement  
AUGMENTATION CAPITAL

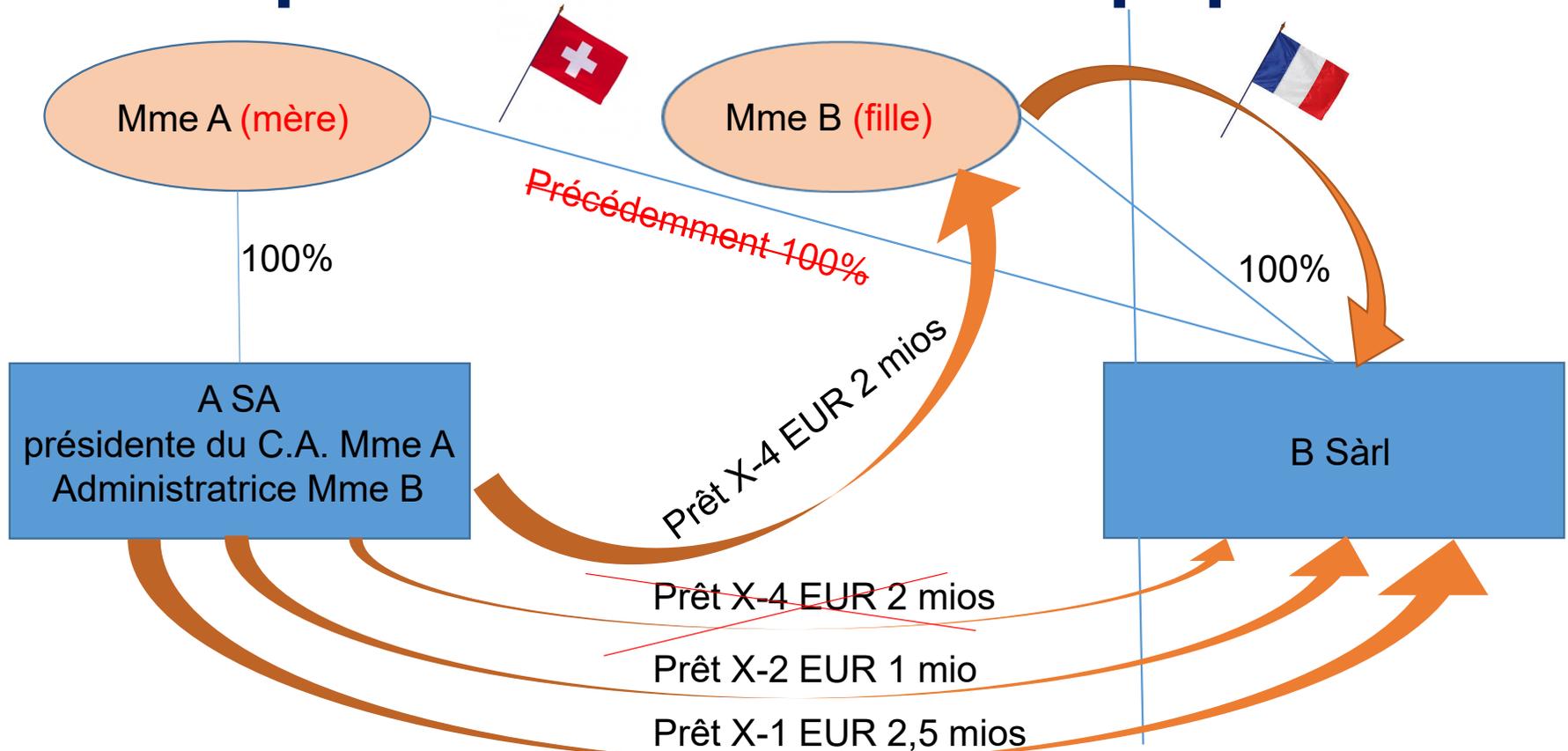
	Monnaie	Montant
Montant total	EUR	2 000 000.00
	Val.	10.08.2016

Avec nos meilleures salutations,  
UBS Switzerland AG



# 1<sup>er</sup> Exemple concret d'application

## Casus prêts simulés – suite paper trail





# 1<sup>er</sup> Exemple concret d'application

## Casus prêts simulés – assistance administrative

- **Demande d'assistance aux autorités françaises pour obtenir les documents comptables de B SARL**
  - ✓ Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de B Sàrl qui indique que dite société a fait l'objet d'une diminution de capital de EUR 2 mios, suivie d'une augmentation de capital du même montant.  
Ces EUR 2 mios ont donc servi à l'assainissement de B Sàrl !
  - ✓ Par ailleurs, plus aucun prêt ne figure au bilan de B Sàrl sur l'exercice X.
  - ✓ Conclusion : la marche des affaires de B Sàrl était désastreuse en X-4 déjà. Les prêts étaient donc bien simulés et ils feront l'objet d'impositions.



## 2<sup>ème</sup> Exemple concret d'application – casus domicile fictif d'un contribuable à l'étranger

- **Moyen : perquisition domiciliaire et séquestre de pièces**
  - ✓ De nombreuses affaires personnelles du concerné ont été retrouvées au domicile présumé de ce dernier en CH (vêtements, papiers, etc...)
  - ✓ Le concerné a le contrôle des accès à cette résidence (digicode)
  - ✓ Une dizaine de factures de médecins démontre un suivi médical en CH
  - ✓ Une biographie de son amie, qui vit sur place, retrace leur vie sentimentale
  - ✓ Des agendas physiques et électroniques indiquent de nombreux rendez-vous professionnels et privés en Suisse
  - ✓ Des factures font état de sa qualité de membre auprès de nombreuses associations en Suisse ainsi que d'une couverture assurance-maladie
  - ✓ Un bureau était à disposition de l'intéressé auprès de sa société Suisse



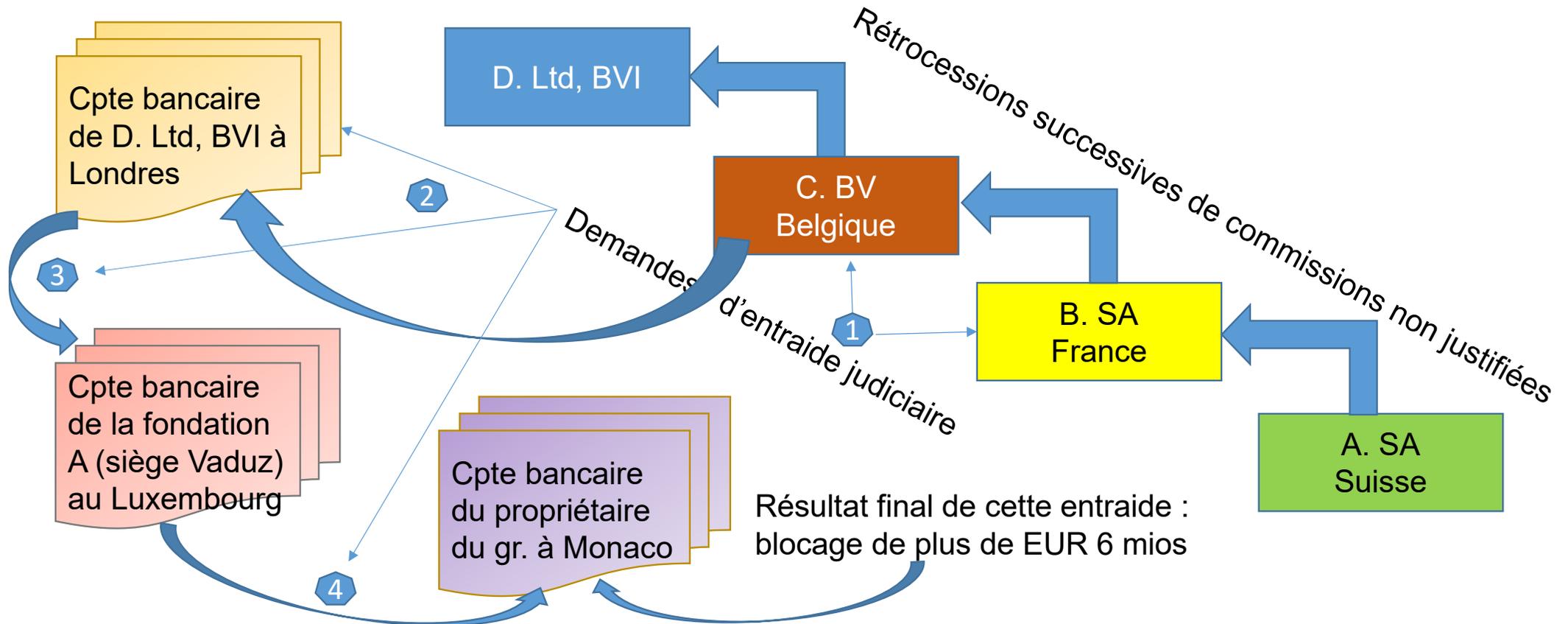
## 2<sup>ème</sup> Exemple concret d'application – casus domicile fictif d'un contribuable à l'étranger

- **Moyen : demandes d'édition d'actes**
  - ✓ Banque : le contribuable prend intégralement en charge le train de vie de son amie présumée qui vit dans sa résidence en Suisse, notamment un loyer fictif de 7Kf par mois pour une propriété de CHF 20 mios
  - ✓ Agence de voyage : des factures indiquent un retour systématique en CH
  - ✓ Société d'aviation privée : des factures concernant l'utilisation d'un jet privé démontrent la même chose
  - ✓ Service des automobiles : le registre démontre que ses propres véhicules ont été exmatriculés lors du départ fictif et ré-immatriculés au nom de proches
  - ✓ Cartes de crédit : les extraits indiquent de nombreuses dépenses en CH





### 3<sup>ème</sup> Exemple concret d'application – casus blocage produit illicite avec « entraide judiciaire »





# Blocage de valeur sur base « DPA »

## Séquestre de garantie – différence avec LP

Séquestre de base  
Actions de Holding Y



Inculpé M. X

100%

← Holding Y

100%

Sté immobilière Z →

Séquestre de garantie  
de 1<sup>er</sup> niveau, actions  
de Sté immobilière Z



Séquestre de garantie de  
2<sup>ème</sup> niveau, immeuble



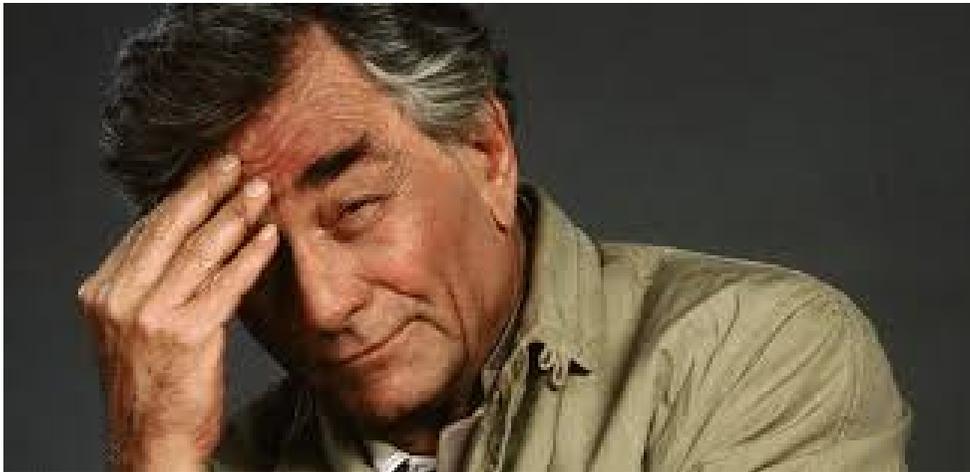
Blocage de  
l'immeuble  
au RF →





# La DAPE...

**se réjouit d'une future collaboration active  
avec vous et vous en remercie !**





# Contact

- [asu.dvs@estv.admin.ch](mailto:asu.dvs@estv.admin.ch)
- 058 463 01 81

# Forensique numérique

Matthias Schwaller

24 mai 2024



# Qu'est-ce que la forensique numérique ?

**Digital** (IT) = technologie de l'information

- ordinateurs, ordinateurs portables, téléphones mobiles et tablettes
- Supports d'information en tout genre (disques durs, mémoire vive, clés USB à mémoire flash, CD-ROM ou DVD, cartes SD et microSD, cartes à puce, appareils mobiles, appareils de navigation, etc.)
- Serveurs, fermes de serveurs, systèmes complexes, SAP, IBM, Oracle
- Bases de données, plateformes en nuage, courriels
- Systèmes d'exploitation: Windows, macOS, Linux, Android, iOS, etc.
- Tout ce qui permet de stocker et de transmettre des informations, mais aussi de les effacer

**Forensics** = identifier ou exclure des activités criminelles

- La forensique numérique est une branche de la forensique
- Saisie, analyse et évaluation d'un fait criminel
- Mettre en évidence les éléments à charge et à décharge



# Forensique numérique

- Preuves irréfutables sur le plan judiciaire
  - Non modifiables
  - admissibles sur le plan légal et proportionnées



Valeur de hachage des données  
originales

78aa51abf574113bcdf87741

(empreinte digitale sur toute la HD)

Valeur de hachage de l'image

78aa51abf574113bcdf87741

(empreinte numérique sur toute les disques durs)



# Forensique numérique - Technique

- Laboratoire d'informatique forensique disposant d'équipements spécifiques pour les systèmes et les données
  - Applications spécifiques
  - Environnement serveur pour les enquêteurs
  - Appareils qui ne sont pas dans le réseau de la Confédération
  - Matériel informatique spécifique avec par ex. Write Blocker (protection en écriture pour la lecture)
- Veille technologique permanente et formation continue





TreCorder avec  
3 niveaux de protection en écriture



macOS



Logicube Falcon NEO  
diverses interfaces avec protection en écriture



Logicube WriteProtect  
Protection en écriture



Cellebrite UFED 4PC  
Sauvegarde d'appareils mobiles





# Activités de la forensique numérique

- Perquisitions avec les services pénaux
- Sauvegarde des données sur place (privé ou entreprise)
- Sauvegarde des données au laboratoire
- Préparation des données pour les services pénaux
- Aide pour la recherche ou l'obtention de preuves dans les cas sous enquête
- Maintenance de l'infrastructure forensique (serveur et matériel)
- Outils OSINT
  - Recherche sur Internet sans remonter à la Confédération
  - Ordinateurs portables séparés non fédéraux
  - Réseau social, Directoires ouverts, Darkweb
  - Utilisation de profils partiellement faux





# Procédure sur place

- Les actes sur place sont déterminants pour la recevabilité devant un tribunal
- La technologie et les systèmes ont une influence sur les actes
- Il n'existe aucune solution standard
- Des préparatifs limités sont possibles
- De nombreuses décisions doivent être prises sur place
- L'expérience sur le terrain est déterminante pour la réussite de l'opération
- La proportionnalité doit aussi être respectée dans le domaine informatique
- Une sauvegarde selon les principes légaux n'est pas toujours possible
- Les directeurs des procédures prennent les décisions





# Défis

- Volumes de données toujours plus grands dans le domaine de la forensique numérique
- Chiffrement des données
- Plateformes en nuage
- Nous n'avons pas besoin des données actuelles, mais de celles des 10 dernières années, par exemple de 2013 à 2022.





# Nuix – notre application principale

- 2 serveurs
  - Serveur de traitement pour créer un «cas» (384GB RAM, 24 cœurs)
    - Accès limité à 2 personnes
    - La saisie des cas peut parfois prendre jusqu'à 40 heures, voire plus
  - Serveur web pour les enquêteurs (265GB RAM, 24 cœurs)
    - Accès : enquêteurs de la DAPE et du service pénal de la DP TVA
    - Révision interne
    - Utilisation par le NCSC et l'enquête administrative pour le cas Xplain  
Exploitation des boîtes aux lettres des collaborateurs concernés avec env. 40 - 50 millions de données



# Questions & Démo



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF  
**Administration fédérale des contributions AFC**

# Table ronde

Marc Bugnon | Patrick Teuscher

24 mai 2024

# Conférence sur les impôts fédéraux 8 et 9 mai 2025



# Badge Recycling



Merci de laisser votre **badge** sur la table afin que nous puissions le réutiliser lors d'événements futurs.

Merci!